

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de Jean-David Levitte
(séance du lundi 28 novembre 2016)

François d'Orcival : Je ne vous demanderai que quelques précisions historiques. Au moment où, le 11 et le 12 septembre, vous êtes en train de travailler avec vos collaborateurs pour mettre au point ce projet de résolution, les liaisons téléphoniques avec Paris, nous avez-vous dit, étaient coupées. Quand ont-elles été rétablies ? Comment avez-vous pu travailler avec la cellule diplomatique de l'Élysée et avec le président de la République pour coordonner vos efforts ? Vous nous avez cité par la suite le nom de Sergueï Lavrov, à l'époque ambassadeur de la Russie auprès des Nations Unies et aujourd'hui ministre des Affaires étrangères de Russie. D'autres diplomates de l'époque avec qui vous avez travaillé ont-ils suivi le même parcours ? Sont-ils à même aujourd'hui de faciliter la négociation que vous appelez de vos vœux ?

Réponse : Les lignes étaient soit coupées, parce que le centre Verizon était dans l'une des tours jumelles, soit submergées. Et donc – je parle sous le contrôle de Pascal Teixeira et de Jean-Luc Florent – on a essayé de joindre Paris, les uns et les autres, sans aucun succès. On s'est donc mis au travail, à ce moment-là, en solo. C'est un de ces rares moments où on se trouve en face de l'histoire à construire, sans instructions. Les diplomates préfèrent de beaucoup, je peux vous l'assurer, avoir des instructions : c'est une assurance. Là, nous n'avions pas le choix, ou plutôt le choix était de rester immobile en attendant que les lignes soient rétablies et que les instructions arrivent, ou de prendre nos responsabilités. Il nous a paru que nous étions suffisamment au clair sur l'arrière-plan qui était celui de la pensée dominante à Paris pour aller de l'avant. Pour tout vous dire, j'avais été le conseiller diplomatique et le sherpa du président Jacques Chirac de 1995 à 2000. Je connaissais par conséquent assez bien sa pensée. C'est donc sans filet mais avec une certaine compréhension de l'arrière-plan et, je crois pouvoir le dire, de la pensée dominante à Paris, que nous nous sommes engagés dans cette voie. Ensuite, les lignes ont été rétablies, et naturellement nous avons pu travailler en plein accord avec Paris, avec d'ailleurs des nuances. La direction des affaires juridiques ne manifestait qu'un enthousiasme contrôlé tandis que dans le même temps à l'Élysée on considérait que la ligne suivie était celle à adopter. Il y avait deux tonalités entre les juristes et les politiques.

Quant à Sergei Lavrov, il était notre partenaire et un diplomate d'une extrême qualité, comme Wang Yingfan, le diplomate qui représentait la Chine, et ils étaient pour nous à la fois des partenaires redoutables et en même temps avec lesquels nous avions plaisir à travailler. Je dois dire que ce jour-là, et c'est ce que j'ai vérifié avec Pascal Teixeira, Jean-Luc Florent et Yves Doutriaux, puisque ce sont eux qui sont restés en coulisses pour négocier et finaliser le texte, nos partenaires russes et chinois n'étaient pas moins-disants. Ils ne freinaient pas. Ils étaient, au contraire, demandeurs d'un durcissement du texte, chacun voyant midi à sa porte. C'est pourquoi nous nous sommes battus – et je voudrais rendre hommage à Yves, Pascal et Jean-Luc qui ont livré le combat – pour maintenir ce texte et empêcher qu'il soit durci et entraîné dans une dérive

dont nous ne voulions pas. Voilà la situation telle que je l'ai vécue.

*
* *

Thierry de Montbrial : Jean-David Levitte nous a fait un exposé passionnant, notamment sur le plan historique, avec beaucoup de détails probablement assez peu connus. Je voudrais me placer toutefois sur un autre plan, qui est celui de ce qu'on peut attendre des États-Unis d'une manière générale. Ma perception personnelle est que les États-Unis se moquent fondamentalement du droit international. Cela ne les a jamais intéressé : ils l'utilisent quand cela les arrange, comme c'était d'ailleurs le cas en France du temps du général de Gaulle. Le droit international, et c'est normal, est surtout invoqué par les puissances plus faibles. Je crois que le jour où les États-Unis rentreront dans une logique de droit international n'est probablement pas venu. Les États-Unis ont une logique d'intérêt national. En France, on commence à peine à réutiliser cette locution. Simplement l'intérêt national change avec le temps, et la manière dont il est exprimé. Ma question est plus orientée vers l'avenir : à l'époque de George W. Bush, la vision qui l'a emporté était celle des néoconservateurs, qui était celle de l'interventionnisme. Mais on passe aux États-Unis de vagues d'interventionnisme à des vagues d'isolationnisme. C'est le pendule qui est toujours le même. Naturellement, ce n'est jamais un isolationnisme extrême et il est vraisemblable que ce ne le sera pas non plus avec Trump. Ce sera sûrement une conception étroite de l'intérêt national. Quant à la France, je vais être un peu provocant, mais Jean-David Levitte me connaît suffisamment pour cela, je crois qu'elle a été sujette pendant un certain nombre d'années au virus néoconservateur et que si l'accord sur l'Iran s'est fait, c'est fondamentalement parce qu'Obama le voulait et non, à mon modeste avis, parce que la France le voulait. Ma question est : quelles leçons devons-nous tirer de tout cela pour l'avenir ? Si nous continuons, nous, Français, Européens, membres européens de l'Alliance atlantique plus généralement, de nous en remettre à la conception du moment de l'intérêt national des États-Unis, nous risquons d'avoir d'autres surprises très désagréables dans l'avenir. Donc, ma question au fond est : quelles leçons devons-nous tirer de cet extraordinaire épisode, pour l'avenir en général mais plus particulièrement avec le nouveau président des États-Unis qui n'est certainement pas celui pour lequel nous aurions voté si nous avions eu le droit de vote, en tout cas pour un certain nombre d'entre nous dans cette salle ?

Réponse : Il s'agit évidemment d'un point fondamental. Je parle là sous le contrôle de Gilbert Guillaume. Il me semble en effet que les États-Unis, dans ce mouvement de balancier que décrivait Thierry de Montbrial, passent régulièrement de l'engagement au désengagement. Un des deux meilleurs exemples de l'engagement est celui du président Wilson, qui a voulu créer la SDN à l'issue de la Première Guerre mondiale, ce qui nous allait parfaitement, sauf que le Congrès a rejeté l'approbation de la charte de la SDN, portant à cette dernière un coup qui s'est révélé fatal deux décennies plus tard. Second exemple : à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, le président des États-Unis, suivi cette fois par le Congrès, a littéralement porté la création de l'ordre mondial qui est aujourd'hui la charte des Nations Unies, mais aussi les institutions de Bretton Woods et tout ce qui a été créé depuis. Cela fait 70 ans maintenant que les États-

Unis portent l'ordre mondial et en sont – encore plus depuis 1989 avec ce phénomène passager d'hyperpuissance – le garant ultime. Mais les deux guerres de 2001 – l'Afghanistan – et de 2003 – l'Irak – et les déceptions qu'elles ont provoquées dans l'opinion américaine ont montré les limites de la puissance militaire américaine pour régler les problèmes du monde. Et comme souvent, après les huit années du président Bush, le président Obama en a conclu que puisque l'*hybris* de l'engagement extrême était une mauvaise recette, il fallait passer au désengagement. On peut regretter que le balancier ne s'arrête jamais au bon endroit : on est passé à un relatif désengagement, avec des exceptions. L'Iran en effet est une belle exception. Obama voulait cet accord, malgré le premier ministre Netanyahu, mais avec le soutien plein, entier et vigilant de la France, et j'estime que c'est un bon accord. Et puis Obama a su, courageusement, renouer avec Cuba. Voilà deux éléments de son legs historique. Mais les États-Unis ont porté bien davantage que la paix et la guerre : ils ont porté l'ordre économique international. Ils ont voulu le passage du GATT à l'Organisation mondiale du commerce. Ils ont voulu et obtenu que la Chine devienne membre de l'Organisation mondiale du commerce. Le président Obama a voulu deux grandes négociations commerciales multilatérales : la négociation du TPP, le *Trans-Pacific Partnership*, et le TTIP, la négociation transatlantique. La négociation transpacifique est très importante parce qu'elle porte les règles du jeu que nous aimerions voir s'imposer partout, notamment dans le domaine des normes sociales par exemple, et elle les impose à des pays comme le Vietnam. Le TPP n'était pas destiné à isoler la Chine, mais à lui proposer de rentrer, le jour où elle serait prête à respecter les normes mondiales, les normes régionales TPP, plus exigeantes que celles qu'on trouve à l'OMC. Le problème que nous avons est que le président élu a décidé qu'il ne voulait pas du TPP ; quant au TTIP, ce sont les Européens, et curieusement les Allemands en particulier, qui n'en veulent pas. On se trouve donc dans un moment où l'ordre mondial bâti par la communauté internationale sous l'égide des Nations Unies se trouve remis en cause, notamment dans l'ordre économique. Nous vivons dans un monde où l'économie est globalisée, où les chaînes de valeurs, de production des produits, sont mondialisées, et où les règles du jeu sont en train de s'affaiblir. Je crains que la politique du président élu, Donald Trump, aille plus loin dans le désengagement que le président Obama, et que ce soit la forteresse Amérique qui lève les pont-levis et bombarde à distance ceux qui créeraient des problèmes. Attendons de voir qui il choisit pour être secrétaire d'État, pour être secrétaire à la Défense. Cela nous donnera une indication. Quant à la France, elle est membre permanent du Conseil de sécurité. C'est un privilège, c'est aussi un devoir, et nous le prenons très au sérieux, parce que nous sommes bien conscients du privilège que cela représente. Nous sommes parmi les pays les plus engagés, avec le Royaume-Uni, pour porter la mise en œuvre de la charte des Nations Unies partout où c'est possible et d'ailleurs nos forces, pas sous la bannière des Nations Unies mais aux côtés des Nations Unies, sont engagées notamment au Sahel et ailleurs en Afrique. Nous portons également nos troupes là où il le faut aujourd'hui au Proche-Orient.

*

* *

Denis Kessler : C'est toujours avec émotion que je parle du *World Trade Center*. Cent cinquante-six employés de ma société se trouvaient dans la tour sud et cet

événement a représenté, dans nos comptes, environ un milliard de dollars d'indemnisation puisque ma société était directement impliquée dans la réassurance de ces deux tours. J'ai une question et deux remarques. Quand les diplomates utilisent des mots dans un communiqué, les conséquences économiques sont extrêmement importantes. Ainsi quand on dit : « c'est un acte de guerre en temps de paix ». Or, beaucoup de contrats excluent les actes de guerre parce qu'on considère que ce sont des destructions volontaires et qu'ils ne représentent pas un aléa. Au contraire, on détruit sciemment des biens. Donc, l'utilisation précise de ce terme, « acte de guerre en temps de paix », aurait dû supprimer l'application des contrats qui excluaient les actes de guerre. On a vite changé, car on s'est évidemment rendu compte que cela modifiait les choses et que c'était l'État qui payait dans ce cas-là, et on est immédiatement revenu à la qualification d'acte terroriste. L'acte terroriste peut lui-même être « silencieux » ou « explicite ». « Silencieux », on ne l'exclut pas ; « explicite », on l'a inclus ou on l'a exclu. Dans mon contrat, il n'y avait pas d'exclusion d'acte terroriste, et comme on a considéré que c'était un acte terroriste, on a appliqué les contrats. Il y avait en plus deux tours, on a donc multiplié l'indemnisation par deux car il y avait deux avions et deux tours. Or, il y avait une assurance unique du *World Trade Center* parce que nous sommes aux États-Unis.

Si je dis cela, c'est parce que la qualification des actes est absolument fondamentale. J'en veux pour preuve que M. Rocard, premier ministre, lorsqu'il est monté à la tribune de l'Assemblée nationale à l'occasion de la première opération en Irak, a utilisé l'expression absolument géniale d'« opération de police internationale ». Je dois vous avouer que j'avais tout vu dans ma vie, sauf « opération de police internationale », qui faisait que ce n'était ni un acte de guerre, ni un acte de terrorisme, et qu'on a mis cela dans les contrats depuis, puisqu'on n'apprend que par la souffrance. La question de l'implication de l'État a donné lieu à un grand débat politique aux États-Unis, ce qui fait que Washington accepte maintenant de partager les coûts du terrorisme, dès lors qu'ils dépassent une certaine somme – c'est le programme TRIA – et que mêmes les conservateurs ont été amenés à donner des garanties pour maintenir une protection sur les biens américains. Tel est mon premier point : le communiqué et l'utilisation des termes peuvent avoir des conséquences économiques qui peuvent être absolument fondamentales dans la responsabilité *in fine*. Cela va tellement loin que je vous rappelle que le Congrès des États-Unis a accepté des actions récursoires contre l'Arabie saoudite en 2016 pour pouvoir retrouver des responsabilités qui procéderaient éventuellement à un remboursement de ce qui a été avancé à l'époque. La complication, aujourd'hui, des relations entre Washington et l'Arabie saoudite vient de ce que le Congrès, contre la volonté du président Obama, va attaquer le régime saoudien en indemnités quatorze ou quinze ans après les événements.

Le second point, c'est que vous avez beaucoup parlé des conséquences diplomatiques et politiques, mais les conséquences économiques sont pour moi pires que les conséquences diplomatiques. Pourquoi ? J'ai toujours vu la baisse extrêmement forte des taux d'intérêts par M. Greenspan, à l'époque, comme une réaction. Trois jours après les attentats, sa décision était prise, de les baisser jusqu'à 1 %. On était à 6,5 % début 2001. C'est cela, la bulle d'endettement qui a explosé en 2007. Donc, quelque part, la crise financière a été pour moi, aux États-Unis, la conséquence de la politique monétaire suivie pour éviter la récession post-*World Trade Center*. Cela représente à mon avis, pour la collectivité mondiale, un coût indirect des attentats extrêmement

important. Et je trouve que ceci n'a jamais été traité diplomatiquement, c'est-à-dire qu'on a payé deux fois, 1) les conséquences directes et 2) les conséquences indirectes, et c'est pour cela qu'on a toujours localisé le début de la crise financière aux États-Unis à la suite de cette décision Greenspan.

Dernier point sur les armes de destruction massive. Je crois que nous sommes entrés dans une ère d'hyper-terrorisme, et la menace à l'époque était effectivement de voir l'utilisation par les terroristes ou par des États de moyens nucléaires, biologiques, bactériologiques, chimiques, en vue de détruire des populations importantes. Je pense que cette menace est toujours là. Et comme on n'avait pas trouvé ces armes, le seul moyen de savoir s'il y en avait était d'aller vérifier. De ce point de vue-là, la menace de l'hyper-terrorisme qui a commencé le 11 septembre 2001 est toujours là et je maintiens que nous n'avons pas encore les moyens diplomatiques ou autres pour vérifier que des États ou des organisations ne se dotent pas d'un arsenal d'armes de destruction massive qui serait, par rapport au *World Trade Center*, infiniment plus grave. Imaginons une attaque bactériologique sur des grandes villes du monde ou des attaques de type nucléaire, notamment avec ce qu'on appelle la bombe sale, par des déchets.

Ce sont des questions et des réponses, mais je trouve que les conséquences du *World Trade Center*, dans leur dimension économique puis hyper-terroriste, ont été fondamentales et n'ont peut-être pas été prises en compte par le politique et par le diplomatique à la hauteur de ce que j'aurais souhaité.

Réponse : Ce qui nous a frappé, à nous qui vivions à New-York à cette époque, c'est d'abord l'extraordinaire courage et l'unité du peuple américain dans l'épreuve. Nous vivions dans une ville qui pendant des semaines a vécu dans la fumée de cet incendie qui ne pouvait pas être éteint. En plus, il y avait une menace de type bactériologique : on recevait des enveloppes dans lesquelles on trouvait des substances qu'on soupçonnait être de l'anthrax. Il y avait une espèce de fièvre sécuritaire, et malgré cela les New-Yorkais, le peuple américain tout entier ont fait preuve d'unité et de dignité. Il y avait tous les jours sur les écrans de télévision : *We are all Americans* avec les visages de toutes les couleurs de la nation américaine et je tiens à le dire et à rendre hommage à cette réaction à la fois extraordinairement patriote, courageuse et digne. Le maire de New-York, qui était à l'époque Rudy Giuliani, demandait aux gens de continuer à aller au restaurant, de continuer à aller au théâtre, au cinéma, etc., pour que la vie suive son cours et que l'économie, justement, ne s'effondre pas.

Le choix des mots est évidemment très important. Ce que nous avons dénoncé dans la résolution 1368 puis dans la résolution 1373 du Conseil de sécurité, ce sont des actes de terrorisme international qui ouvraient la voie à la mise en œuvre de l'article 51 de la charte, c'est-à-dire le droit de légitime défense individuelle ou collective. Mais nous parlons d'acte de terrorisme international.

Deuxièmement, sur la question de la conséquence économique et financière, je me tourne vers deux gouverneurs mieux placés que moi pour traiter le sujet, Jacques de Larosière et Jean-Claude Trichet. Le souvenir que j'ai, c'est tout de même que la nation américaine, là aussi, avait su faire face de façon remarquable et les conversations que j'avais eues après le 11 septembre avec Alan Greenspan donnaient le sentiment que pour lui, gouverneur de la *Federal Reserve*, il y avait quelque chose d'inexplicable dans cette croissance américaine sans fin, parce que c'étaient quand même des années d'une croissance américaine sans fin. Pour tout dire, il donnait le sentiment de ne pas maîtriser

tout à fait les raisons de cette croissance sans fin qui était le résultat à la fois de sa politique, bien sûr, mais aussi des progrès technologiques. Mais je suis très prudent sur tous ces sujets et vous savez qu'Alan Greenspan a un jour déclaré de façon fameuse devant la commission du Congrès qui l'interrogeait : « Si vous m'avez compris, c'est que je me suis mal exprimé. » Je me garderai par conséquent de traduire les pensées du président de la *Fed* de l'époque.

Troisièmement, sur les armes de destruction massive et les armes chimiques, c'est précisément pour cela que nous souhaitions envoyer des inspecteurs des Nations Unies sur place. Et je rappelle que la moitié des inspecteurs, pratiquement, étaient des Américains. Donc, les Américains étaient bien placés pour savoir ce qu'on trouvait ou plutôt ce qu'on ne trouvait pas. Ce que les inspecteurs des Nations Unies, mettant en œuvre leurs inspections en Irak, ont trouvé, ce sont quelques missiles dont la portée dépassait le plafond autorisé. Ils ont demandé et obtenu que Saddam Hussein utilise ses tanks pour rouler dessus et les détruire. En revanche, les inspecteurs n'ont pas trouvé d'armes de destruction massive chimiques et bactériologiques. À l'époque, j'étais à Washington et j'étais invité régulièrement au Pentagone pour entendre parler des laboratoires sur roulettes et de la connexion des *dox* qui montraient qu'il y avait des preuves. Tout cela était de l'intox, c'était ce que Chalabi donnait au Pentagone qui le prenait pour argent comptant et lorsque les Américains ont débarqué ils n'ont trouvé aucune arme de destruction massive, que ce soit des missiles, des armes biologiques ou des armes chimiques. Ce qui prouve d'ailleurs, et c'est un point intéressant, que les sanctions, qui sont l'arme du Conseil de sécurité entre la parole et la guerre, sont efficaces. Si Saddam Hussein n'avait pas d'armes de destruction massive, ce n'est pas qu'il était devenu un agneau, partant du loup qu'il était jusqu'à l'invasion du Koweït comprise, mais c'est parce qu'il avait été désarmé par la communauté internationale après l'invasion du Koweït et sa défaite et que cette même communauté internationale, c'est-à-dire le Conseil de sécurité, avait mis en place un régime de sanctions extrêmement sévères avec des inspections régulières sur place jusqu'à ce que, à la fin du mandat Clinton, les inspecteurs soient mis à la porte, ce qui nous a replongé dans une séquence qui s'est terminée en 2003.

*
* *

Jean-Claude Trichet : J'ai beaucoup d'émotion parce que le Trésor français avait à cette époque ses bureaux dans les *Twin Towers*. J'ai très souvent travaillé dans les *Twin Towers* quand j'étais à New-York. Nous avons miraculeusement déménagé peu de temps avant l'attaque terroriste et il n'y avait plus de collaborateurs du Trésor français au moment des attaques. [À Denis Kessler :] Vous ne nous avez pas dit combien de *casualties* vous avez eues ? Tout le monde a été sauvé ? C'est remarquable.

J'ai une première observation sur la rapidité de la préparation de votre texte et le bénéfice immense que l'on peut retirer, en période de crise, de cette rapidité, pourvu que l'analyse soit lucide. Vous nous donnez un exemple saisissant de l'avantage que donne la vitesse dans la conception et dans la mise en œuvre pratique de la démarche diplomatique. Cela me paraît aussi vrai dans le domaine financier, dans le domaine monétaire et dans le domaine économique en général.

Deuxième remarque, vous parliez du retrait américain. Le retrait stratégique

américain paraît flagrant et les exemples que vous citez, à juste titre, des décisions du Président Obama peuvent aussi être interprétés comme autant de retraits stratégiques. Le traité avec l'Iran peut être interprété comme un retrait. La normalisation des relations avec Cuba, c'est peut-être aussi un retrait. Je me demande quel est le vrai niveau potentiel de déstabilisation géostratégique du monde du fait du vaste mouvement présent de retrait des États-Unis. La nouvelle administration américaine ne me semble pas contredire le mouvement stratégique impulsé par la présente administration à la suite de l'échec de l'invasion de l'Irak.

Autre remarque : je suis frappé de voir que sur la Syrie vous mentionnez, en premier lieu, les partenaires syriens – et bien entendu ils sont nombreux ; en second lieu, les puissances qui se livrent une guerre par personnes interposées – l'Iran, l'Arabie saoudite, dans une large mesure aussi la Turquie – et puis, en troisième lieu, si j'ai bien compris, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies. Or, j'avais le sentiment que le problème essentiel, en dehors de la guerre que se livrent l'Iran et l'Arabie saoudite, c'était que les États-Unis et la Russie étaient les deux puissances militaires globales profondément engagées sur place et j'imaginai que, s'il y a une résolution possible du problème, elle supposait non seulement un accord entre l'Iran et l'Arabie saoudite mais aussi – et peut-être surtout – un accord entre les États-Unis et la Russie. Est-ce qu'effectivement dans votre esprit, la mention des cinq du Conseil de sécurité englobe bien cette négociation géostratégique et militaire essentielle entre les États-Unis et la Russie ?

Je termine par ce qui a été dit sur la croissance extraordinaire des États-Unis de l'année 1995 aux années 2004-2005, à travers beaucoup de turbulences cependant, parce qu'il y a eu le 11 septembre, mais aussi l'explosion de la bulle économique et financière des *dot.com*. Je ne sais pas si Jacques de Larosière partagerait mon sentiment, mais ce qui est très frappant, à la lecture des meilleurs indicateurs économiques américains, c'est qu'on a eu une période de « productivité totale des facteurs » brillante, de la fin de la Deuxième Guerre mondiale au premier choc pétrolier de 1973-1974, puis une très médiocre croissance de la « productivité totale des facteurs », qui est absolument essentielle pour la croissance potentielle, de 1974 jusqu'à 1995 ; ensuite cet étonnement de Greenspan lui-même et de tous les observateurs devant le fait qu'il y avait une productivité et une croissance remarquables aux États-Unis et que cela n'exigeait donc pas nécessairement que la Federal Reserve augmente les taux d'intérêt de manière trop importante, et enfin, depuis 2005, une période nettement moins brillante. Même avant la crise, les États-Unis étaient entrés dans une période de croissance relativement faible. Comprendre exactement ce qui se passe, de ce point de vue, est évidemment passionnant et il y a beaucoup d'hypothèses différentes. Peut-être est-on simplement dans l'attente de la nouvelle vague de progrès de productivité très importante, peut-être au contraire est-on réellement entré dans une stagnation séculaire comme le disent certains aux États-Unis.

Réponse : Je ne commenterai pas le dernier point parce que vous êtes, avec le gouverneur Jacques de Larosière, bien mieux placés que moi pour le faire. Sur les trois premiers points, je dirai simplement que la rapidité a été aidée par l'émotion. On était tous sous le choc et sous le coup de l'émotion et le fait est que les deux principaux représentants qui pouvaient soulever des problèmes étaient demandeurs avec des arrière-pensées nationales évidentes. Je pense à la Russie, qui avait des problèmes en

Tchéchénie et qui les réglait à sa manière, et à la Chine, qui pensait au Xinjiang et aux actes terroristes des Ouïghours. Notre travail en a été facilité, et notre rôle était de jouer à l'envers, c'est-à-dire de modérer les ardeurs, notamment de la délégation russe, pour arriver à un texte qui ne soit pas déporté au-delà de ce que nous souhaitions voir approuver. Mais l'émotion des autres partenaires membres du Conseil de sécurité nous a évidemment aidés ce jour-là. On savait tous qu'il fallait qu'on agisse et qu'on agisse vite pour la raison que j'évoquais, c'est-à-dire la crainte que nous avions de voir les États-Unis s'engager seuls dans une croisade, ce qu'ils ont fait deux années plus tard en Irak avec quelques alliés seulement.

Deuxièmement, le retrait, le désengagement américain est évidemment un changement fondamental dans l'ordre international. Pour l'expliquer, je dirai que dans le fond, la France a dominé le XVIII^e siècle, le Royaume-Uni le XIX^e siècle, les États-Unis le XX^e siècle. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir qui va dominer au XXI^e siècle. C'est une question qui n'a pas encore de réponse. Objectivement, on peut dire que c'est soit les États-Unis, soit la Chine, et le choix appartient d'abord aux États-Unis. Pourquoi ? À cause de ce que j'appelle l'effet « queue de comète ». Quand vous avez été la puissance dominante, dans la tête de tous vos interlocuteurs, vous restez la puissance dominante, plus longtemps que les raisons objectives de votre domination ne le justifieraient. Certes, les États-Unis sont encore la puissance dominante du XXI^e siècle, à une condition, mais elle est essentielle : c'est que le président des États-Unis agisse en conformité avec ce rôle qu'il se donne et qu'il veut garder, et s'il est le premier à y renoncer, il ne faut pas attendre des autres, à commencer par la Chine, qu'ils se comportent comme si les États-Unis demeuraient la première puissance. Je crois que c'est un point fondamental ; or, malheureusement, il est arrivé un jour, fin août 2013, où le président Obama, et c'est le grand reproche que je ferais à sa politique étrangère que j'admire par ailleurs, a déclaré que si une ligne rouge était franchie par l'usage des armes chimiques en Syrie, il y aurait des conséquences graves. À trois reprises il y a eu usage d'armes chimiques, à la troisième nous nous sommes chargés de donner toutes les preuves parce que c'était massif, et néanmoins le président des États-Unis a décidé qu'il n'y aurait pas de conséquences graves. Ce jour-là, Washington a envoyé un message d'une extrême clarté, non seulement à Damas et à Téhéran, mais aussi à Riyad, à Ankara, à Moscou, à Pékin et ailleurs. Je crois que les États-Unis ont encore objectivement tous les atouts pour être la superpuissance, et pas seulement sur le plan militaire, parce qu'ils dominent de la tête et des épaules leurs plus proches concurrents, mais aussi dans le domaine de l'économie, avec le dollar, ou dans le domaine de ce qu'on appelle le *soft power*, où leur pouvoir de séduction est absolument intact. Mais cela suppose une volonté de jouer ce rôle de premier plan, de *leader*, de maître de l'ordre international fondé sur les valeurs qui sont les leurs et qui s'incarnent dans la charte des Nations Unies et dans les textes fondateurs des autres organisations. Si le président élu prolonge et accentue ce désengagement relatif des États-Unis, à ce moment-là ne comptez ni sur la Chine ni sur la Russie pour aller supplier Washington de revenir sur le devant de la scène. On le voit déjà dans ce qu'on appelle l'affaire ukrainienne ; nous avons eu, nous, à gérer l'affaire de Géorgie en août 2008. Il n'y a pas de fatalité, mais il y a une opportunité. Et la Chine, constatant que le TPP dont je vous parlais est mis au rencart, a déjà proposé à tous les pays asiatiques de se rassembler sous son aile dans un accord pour réduire et éliminer les droits de douane, sans aucune norme sociale quelconque naturellement. La nature ayant horreur du vide, soit les États-Unis

assument les responsabilités, qu'ils peuvent encore assumer, de première puissance mondiale, soit ils décident de ne pas le faire, et c'est un peu le choix du peuple américain aujourd'hui, repris à son compte par Obama puis, peut-être, accentué par le nouveau président des États-Unis, et à ce moment-là on verra émerger d'autres puissances avides de pouvoir affirmer leur poids dans leur région.

Sur la Syrie, le président Obama a décidé de ne pas y aller. Il a envoyé Kerry pour ne pas y aller. Que faisait le secrétaire d'État ? Il discutait avec Lavrov de cessez-le-feu qui étaient déclarés, immédiatement violés et on passait au cessez-le-feu suivant. C'est ce que j'appelle le désengagement. Il y a l'engagement russe, sur le terrain, et il y a le désengagement américain qui est le refus d'avoir des troupes au sol, sauf pour éliminer Daech, l'État islamique, à Raqqa et surtout aujourd'hui à Mossoul.

*
* *

Jacques de Larosière : Certaines conséquences internes du 11 septembre n'ont peut-être pas toujours été bien comprises. Il y a des conséquences dans l'ordre de la politique intérieure américaine, d'autres sur l'exercice des libertés individuelles aux États-Unis, avec l'affaire de Guantanamo qui n'est qu'une illustration de cette dérive, et plus généralement un problème de mentalité qui a été affectée par les événements du 11 septembre. Ce n'est plus le même pays que celui que l'on pouvait connaître il y a vingt ou quarante ans. Les élites sont plus radicales, les classes moyennes sont plus désenchantées et le cynisme du secteur public règne maintenant en maître. Je voulais avoir les réflexions de Jean-David Levitte sur ce phénomène.

Réponse : Je crois que votre question dépasse le 11 septembre mais j'y réponds volontiers. Le 11 septembre, le peuple américain a été profondément déstabilisé, parce que l'Amérique était au faite de sa puissance. Elle était l'hyperpuissance, la seule superpuissance après la disparition de l'Union soviétique. Et voilà que deux douzaines de terroristes suicidaires armés de cutters l'ébranlent dans les fondements mêmes de sa puissance : les tours jumelles, symbole financier de New-York. Cela a été un choc profond. C'est pour cela que, mesurant le choc profond que cela représentait, nous souhaitons que l'Amérique ne jouât pas solo, mais collectif. Au-delà, c'est vrai qu'on a eu les décennies bipolaires, où les règles du jeu étaient bien précises, puis il y a eu l'effondrement de l'Union soviétique entre 1989 et 1991, suivi d'une décennie heureuse pour les États-Unis et le monde, où dans le fond nous avions tous l'idée ou l'illusion que l'ordre international allait être fondé sur le droit, que la Russie allait nous rejoindre dans cette direction, ainsi que la Chine qui rentrait à l'OMC, et que nous avions un pays qui protégeait cet ordre international, qui en était en quelque sorte le garant ultime, les États-Unis. Et comme le disait Jean-Claude Trichet à l'instant, les États-Unis étaient portés par une vague de croissance. Les années Clinton étaient celles de l'Amérique heureuse, dominante, « *the indispensable nation* » comme disait Madeleine Albright, mais bienveillante. Je me souviens que dans les années Chirac, quand il s'agissait de demander aux États-Unis de venir nous donner un coup de main en Bosnie et au Kosovo, ils n'étaient pas demandeurs. Il a fallu les supplier. C'était une nation au faite de sa puissance et où l'économie marchait bien. Et puis, comme l'a dit Jean-Claude Trichet, cela s'est retourné, et ce qui est saisissant, au-delà de la question du 11 septembre, c'est

de voir que les classes moyennes aux États-Unis depuis vingt ans, depuis la fin des années Clinton, non seulement ne voient pas leur niveau de vie augmenter, mais avoir plutôt tendance à baisser. Plus grave encore, les parents ont le sentiment que ce sera pire pour leurs enfants. C'est une explication majeure du phénomène de rejet des élites qui ne pensent qu'à elles dans ce microcosme washingtonien détesté et donc il faut secouer tout cela et passer à autre chose : avoir quelqu'un qui essaie quelque chose de neuf. On peut dire ce qu'on veut, mais je pense qu'il y a là une vraie explication. En effet, les mentalités ont changé. L'Amérique forteresse se sent attaquée par l'immigration. Les Blancs, pardon de le dire comme cela, deviennent minoritaires dans la nation américaine. C'est une question de temps, mais c'est inscrit. C'est une nation monde, où les communautés noires, mais aussi hispaniques, chinoises, indiennes réussissent, de façon très diverse. Je suis frappé de la réussite des communautés chinoise et surtout indienne. Les Indiens sont, aux États-Unis, la minorité la plus riche, parce qu'ils arrivent bardés de diplômes, s'installent dans la *Silicon Valley* et font merveille. Mais cela ne séduit pas le Blanc des Appalaches, mineur dans une mine de charbon qui ferme. Vous avez une transformation de la société américaine qui vous explique en partie ce vote qui a surpris le monde entier. Mais je me garderais de trop rentrer dans les détails, cela nous éloigne du 11 septembre.

*

* *

Jean Baechler : Il y avait trois exposés dans votre exposé, et j'ai une question à propos de chacun de ces exposés.

Premier exposé : des attentats à l'Afghanistan. Ma question rejoint un peu celle de M. Kessler, mais en changeant le centre de gravité. Était-il possible de définir les attentats ni comme un acte de guerre, ni de terrorisme parce que cela n'a pas de sens juridique défini, mais comme un acte criminel ? La guerre est susceptible de se développer en opérations militaires, alors que le crime se développe en opérations de police. Était-ce possible et, si oui, cela aurait-il changé quelque chose ?

Deuxième exposé : l'Irak. Dans quelle mesure la victoire des durs a-t-elle été celle des néoconservateurs ayant saisi l'occasion pour développer leur programme de balkanisation du Moyen-Orient, afin de diviser pour régner et de mettre Israël à l'abri ?

Troisième exposé : sur la situation actuelle. Il y a trois étages de négociations. Le premier et le deuxième ne font pas difficulté, si j'ose dire, du point de vue des principes. Par contre, le troisième n'entre-t-il pas en contradiction avec le deuxième, si on admet que le deuxième étage – Turcs, Iraniens, Arabes pour simplifier – n'ont qu'une idée depuis le XIX^e siècle, faire en sorte que le monde extérieur ne s'occupe pas d'eux ou plus exactement ne leur impose pas des valeurs extérieures et, pour ce faire, d'essayer de les imiter. C'est me semble-t-il la stratégie fondamentale des mollahs : faire en sorte de rester entre eux et que le monde extérieur laisse l'Asie intérieure tranquille. Comment réussir à faire admettre par ces acteurs du deuxième niveau les acteurs du troisième ?

Réponse : « Acte criminel » : je renvoie la balle, lâchement, vers notre président. Il est plus compétent que moi pour qualifier ce qui s'est passé le 11 septembre. Je dirais que dans le vocabulaire balisé des Nations Unies, on connaît l'acte de guerre, l'agression et l'acte de terrorisme international. Nous avons dans le fond, comme je l'ai dit dans

mon exposé, la volonté de bâtir rapidement, mais sur de l'existant, à savoir les deux conventions de 1997 et 1999, qui nous fournissaient les prémisses sur lesquelles nous pouvions bâtir. La résolution 1373, adoptée le 28 septembre, a d'ailleurs consolidé cet édifice en le plaçant sous le chapitre VII, c'est-à-dire en en faisant une obligation juridique et pas seulement un souhait de la communauté internationale adressé à tous les pays. En revanche, M. le Président, sous votre contrôle, « acte criminel » ne fait pas partie du vocabulaire de la charte des Nations Unies.

Gilbert Guillaume : Vous avez fait allusion, dans votre exposé, aux difficultés juridiques qui ont été rencontrées dans cette affaire. Je voudrais dire deux choses. D'abord, il faut effectivement bien distinguer le crime, qui est le fait de personnes, qui peuvent être poursuivies et sanctionnées, et ce qui est le fait d'un État. Il y avait donc bien, dans les événements du 11 septembre, une perspective criminelle, d'ailleurs abordée dans la résolution 1373, à travers l'obligation de rechercher les criminels et de les punir. Le deuxième problème est plus difficile : il s'agit de la combinaison de la légitime défense et du rôle du Conseil de sécurité. La charte des Nations Unies, dans l'article 51, prévoit pour tous les États un droit naturel de légitime défense en cas d'agression ou d'attaque armée. Elle prévoit par ailleurs que le Conseil de sécurité peut prendre des mesures obligatoires dans le cas où il y a menace à la paix ou rupture de la paix. Votre première résolution, la résolution 1368, est ambiguë, parce qu'elle commence par proclamer le droit de légitime défense en réponse à un groupe terroriste, puis que le Conseil de sécurité est prêt à agir. Si les États-Unis l'avaient voulu, il aurait suffi qu'ils demandent au Conseil de sécurité, qui aurait pu le faire selon une formule bien connue, celle de l'autorisation, qui a été employée des dizaines de fois. C'est celle que nous utilisons au Mali et qui a été utilisée dans de très nombreuses circonstances. Le Conseil de sécurité a autorisé des États, en cas d'agression armée ou même tout simplement de menace à la paix, à agir sous son autorité en utilisant la force armée. Les États-Unis n'en ont pas voulu apparemment, ils ont préféré en rester au droit individuel de légitime défense, en dehors de l'action du Conseil de sécurité. Or, ce droit individuel de légitime défense est évidemment proclamé par la Charte, mais il est proclamé, c'est là la difficulté à mon sentiment, en cas d'agression armée d'un État par un autre État. En l'espèce, il n'y avait pas l'agression armée d'un État contre un autre État, mais un acte qu'on peut à la limite qualifier d'attaque armée bien sûr, mais par un groupe terroriste. L'idée d'user du droit de légitime défense en pareille hypothèse présente une difficulté fondamentale pour moi : la légitime défense permet d'agir sur le territoire d'un autre État, dans le cas où il y a eu des événements de ce genre, même si cet autre État n'est pas directement responsable des faits qui en sont la cause. Par conséquent, l'usage de la légitime défense contre des groupes qui ne sont pas un État, est la carte blanche à l'action armée d'un État sur le territoire d'un autre État, même si ce dernier ne s'est pas rendu coupable d'agression armée. C'est une porte ouverte qui à mon sentiment est extrêmement dangereuse, je ne l'ai jamais caché, et j'ai fait juger par la Cour internationale de justice que l'article 51 ne s'appliquait pas en pareille hypothèse. Je crois qu'il y a là une divergence fondamentale qu'il n'était pas mauvais d'éclaircir. Mais je comprends très bien que dans la hâte de l'action, on ait démarré en utilisant les deux concepts. C'est après que s'est fait la difficulté parce que les Américains, encore une fois, n'ont pas voulu agir sous l'autorité du Conseil de sécurité, mais directement et indépendamment.

Réponse : Comme le l'ai dit dans mon exposé, notre objectif ce jour-là et le lendemain était évidemment de convaincre les Américains de jouer collectif, ce qu'ils ont accepté de faire sur l'Afghanistan, ce qu'ils ont refusé de faire sur l'Irak.

J'en arrive ainsi à la deuxième question de Jean Baechler. Sur l'Irak, les néoconservateurs étaient d'une troublante naïveté. Premièrement, ils ont absorbé, sans vérification, parce qu'ils voulaient y croire, les pseudo-preuves que leur donnaient Chalabi et d'autres Irakiens qui voulaient conduire les États-Unis dans cette guerre. Deuxièmement, ils étaient convaincus que les États-Unis allaient l'emporter, et qu'ainsi de proche en proche, la démocratie se répandrait en Irak. On m'avait dit en six mois. J'avais demandé pourquoi six et non sept ou quatre ; Paul Wolfowitz m'avait répondu qu'au Kurdistan irakien, en six mois, la démocratie s'était répandue. Je lui ai dit qu'on pouvait en discuter et que l'Irak était plus compliqué que les seuls Kurdes, avec ses trois principales composantes, pour ne pas parler des sous-composantes. Cette naïveté s'est aggravée par la décision du proconsul envoyé par le président Bush, Paul Bremer, qui a renvoyé dans leurs foyers tous les soldats, policiers et membres du parti Baas, c'est-à-dire en gros tous les sunnites, avec leurs armes et sans solde. On s'étonne, après, qu'ils n'aient pas été contents et qu'ils l'aient manifesté avec les moyens à leur disposition. Voilà le point de départ de ce ratage colossal, en vérité. C'est ce qu'on appelle l'*hybris* de la grande puissance.

Sur les trois étages : pourquoi a-t-on besoin des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ou des « cinq cousins » comme on dit dans le vocabulaire iranien ? Parce que les trois puissances régionales citées sont engagées, comme vous l'avez dit, et c'est aussi ma conviction, dans une guerre sans merci pour le *leadership* régional. Mais chacune a des arrière-pensées différentes. La priorité pour la Turquie n'est pas la lutte contre Daech, mais le contrôle des Kurdes de Syrie qui veulent se doter d'une quasi-principauté indépendante comme ils l'ont déjà dans le nord de l'Irak. La Turquie craint, à juste titre, que si les Kurdes de Syrie réussissent, le PKK ait une base à partir de laquelle il pourra attaquer le territoire turc depuis l'autre côté de la frontière. L'Iran veut préserver son axe chiite, c'est-à-dire Téhéran, Bagdad, Damas et Beyrouth à travers le Hezbollah. Aujourd'hui, cet axe chiite, si Bachar el-Assad et la minorité alaouite perdaient le contrôle des événements, serait cassé, et le Hezbollah qui est aux yeux de Téhéran une partie essentielle de son dispositif régional serait coupé de son arrière-plan. L'Arabie saoudite, enfin, a une obsession, qui est de contrer les ingérences de l'Iran perse et chiite en territoire arabe sunnite. Vous voyez que lorsque vous mettez côte à côte ces trois pays autour d'une table, vous ne pouvez pas espérer les voir s'entendre. Comment peut-on y arriver ? Il faut une pression venue d'au-dessus, ce qui suppose une entente, d'abord entre Washington et Moscou, mais aussi avec Pékin, parce que je pense que Pékin a des intérêts importants, notamment dans l'importation de pétrole et de gaz de la région. Et pour que cette pression conjuguée des cinq, ensemble, s'exerce, il faut que les États-Unis se réengagent. Ils ne peuvent pas se contenter de s'engager en paroles ; il faut qu'ils soient capables de décider de s'engager sur le terrain.

*
* *

Bernard Bourgeois : La question que je voulais poser l'a déjà été, mais je

profite de la parole que vous me prêtez pour dire combien j'ai été impressionné par les talents de très grand conteur de notre confrère. Vous pratiquez l'histoire vivante, celle qui est dite par ceux qui l'ont faite, d'une façon tout à fait exceptionnelle. C'est comme si tout à l'heure j'avais été à côté de vous à la fenêtre et avais vu les deux tours s'effondrer. Je voulais donc louer aussi cet aspect de votre magistrale intervention.

*
* *

Georges-Henri Soutou : J'aurai une remarque d'historien. À côté du problème de retrait ou non des États-Unis – attendons de voir pour le moment –, je préfère utiliser pour ma part un couple intellectuel ou conceptuel qui est celui de l'unilatéralisme et du multilatéralisme. Il me paraît rendre davantage compte des évolutions de la politique américaine que le terme habituel mais désormais dépassé, je pense, d'isolationnisme, qui n'est effectivement plus possible au XXI^e siècle. Mais unilatérales ou multilatérales, les approches sont différentes d'une présidence à l'autre. Ma question, Monsieur l'Ambassadeur, serait la suivante : si je me souviens bien, le conseil de l'OTAN a décidé ou considéré, après les attentats de 2001, que l'article 5 du Pacte atlantique s'appliquait et je crois d'ailleurs que c'est la seule fois que c'est arrivé. Je crois me souvenir également que l'article 5 du Pacte atlantique est subsumé sous la charte des Nations Unies via l'article 51 sur le droit de légitime défense. Je serais heureux d'avoir votre sentiment sur ce point, et également de savoir dans quelle mesure cela n'a pas pu conduire une administration américaine assez affolée au départ à penser que l'appui viendrait quasi automatiquement et sans trop d'arguties juridiques devant l'horreur de la chose.

Réponse : Sur l'article 5 du traité de l'OTAN, je crois me souvenir que les États-Unis n'étaient pas du tout demandeurs et étaient les premiers surpris. Ils n'en demandaient pas tant parce qu'ils savaient que c'était à eux précisément de régler le problème, que tous les alliés seraient les bienvenus. C'était plus une initiative des Européens pour manifester leur solidarité qu'un souhait des Américains.

Les termes « unilatéralisme » et « multilatéralisme » et « retrait » ou « isolationnisme » et « engagement » sont des concepts différents, mais les deux réalités sont importantes à identifier. Les États-Unis sont pour le système multilatéral en général et le Congrès n'aime pas jouer multilatéraliste. Donc, on a cette dualité permanente où très souvent on négocie. On a négocié, par exemple, le traité d'arrêt des essais nucléaires, qui était une initiative du président Clinton. La France a négocié et on a arrêté nos derniers essais nucléaires en 1995. Puis le président Clinton s'est tourné vers le Congrès pour faire approuver son traité et le Congrès a refusé de l'approuver, parce qu'il était très content de voir les autres puissances suspendre et arrêter leurs essais nucléaires mais le Congrès a refusé de ratifier ce traité. Il n'empêche néanmoins que les États-Unis ne pratiquent plus les essais nucléaires malgré le Congrès parce qu'ils savent que s'ils reprenaient leurs essais immédiatement les Chinois et d'autres les reprendraient. Je donne juste cet exemple. Dans le domaine économique, là je parle sous le contrôle des deux gouvernements, les règles du jeu s'appliquent de préférence aux autres, et l'Amérique se réserve le droit de prendre ses décisions en fonction de ses intérêts, parfois en prenant en compte et parfois sans trop prendre en compte les décisions des autres. Aujourd'hui, ce que l'on voit, au-delà de ce que je viens de vous décrire, et qui est une donnée

permanente, c'est un relatif désengagement de l'Amérique des affaires du monde. Souvent, lorsque les États-Unis sortent d'une épreuve internationale dure, comme cela a été le cas après la Première Guerre mondiale ou après la guerre du Vietnam, comme c'est aujourd'hui le cas avec les deux guerres ratées de l'Afghanistan et de l'Irak, l'opinion américaine estime que cela suffit et qu'il faut s'occuper des affaires de l'Amérique en priorité. C'est ce que j'appelle le désengagement. Il n'est pas total, il est relatif. Je pense que le président Obama, après les années Bush qui ont marqué l'*hybris* de l'hyperpuissance américaine, a marqué le désengagement progressif. Nous ne savons pas ce que sera le règne du président élu Donald Trump, mais tout dans sa campagne indique qu'il accentuera ce désengagement américain autour de la forteresse Amérique en relevant les pont-levis et en bombardant à distance les ennemis de l'Amérique. C'est une vision un peu caricaturale, et encore une fois je crois qu'il vaut mieux attendre les nominations du secrétaire d'État et du secrétaire à la Défense pour avoir une idée plus précise.

*
* *

Jean Tulard : Et Hollywood, Monsieur l'Ambassadeur ? Quel meilleur observatoire sur l'opinion américaine ? Vous avez eu un film remarquable sur la traque du *leader* d'Al-Qaïda, qui était une reconstitution très exacte. Clint Eastwood a montré ses muscles dans plusieurs films et d'autres ont suivi. Et puis, il y a aussi l'envers, c'est-à-dire le doute. Dans un film remarquable qui s'appelle *Good Kill*, l'un de ceux qui dirigent les drones qui abattent les *leaders*, précisément, de l'opposition en Irak, finit par avoir des doutes, car il se dit que ce n'est pas une guerre propre. Il est les pieds dans ses pantoufles et il tue les gens, comme cela, sans raison. Donc, on voit que parallèlement à cette exaltation de la gloire militaire, il y a aussi ceux qui doutent.

Pour rester dans le cinéma, je voudrais évoquer le problème, beaucoup plus embêtant peut-être que le problème du Proche-Orient, de la Corée du Nord, avec ses fusées atomiques. Et il y a précisément un film remarquable là dessus qui s'appelle *L'interview qui tue* et que certainement aucun d'entre vous n'a pu voir pour des raisons que je vais expliquer. En effet, dans *L'interview qui tue*, deux journalistes reçoivent mission, avec l'accord de la Corée du Nord, d'aller interviewer le *leader* nord-coréen. Ils en profitent pour le tuer et résoudre ainsi la question coréenne. Vous voyez donc que les crises internationales ne se jouent pas seulement dans les instances internationales ou sur les champs de bataille, mais surtout dans les studios de cinéma. Mon intervention n'appelaient aucune réponse.

Réponse : Les drones posent une question très difficile, qui a amené une réflexion approfondie à la Maison-Blanche, conduite à la demande du président Obama, parce qu'évidemment un président qui décide sans règles ni contrôle d'aller tuer des ennemis de l'Amérique au-delà des frontières pour la raison qu'ils constituent, selon les meilleurs observations possibles, une menace imminente, c'est aller loin dans une démocratie. Il a obtenu, pour son successeur, que des règles soient fixées. Je ne sais pas si son successeur voudra s'en inspirer mais désormais il existe une doctrine et surtout des contrôles pour un usage aussi bon que possible des drones dans une démocratie.

Quant à *L'interview qui tue*, il n'y a pas que la Corée du Nord. Nous avons parlé

aujourd'hui du 11 septembre, mais deux jours avant « l'interview qui tue » avait tué le commandant Massoud, qui était l'adversaire principal des Taliban et cela a été le début de la séquence. Merci, cher confrère, de m'avoir permis de corriger ce fâcheux oubli. « L'interview qui tue » a tué Massoud et à partir de là le 11 septembre s'est déclenché.

*
* *

Michel Forget : Monsieur l'Ambassadeur, je ne vous poserai pas de question mais proposerai une mise au point. Vous avez rappelé que le 7 octobre 2001 marque le début de l'action militaire en Afghanistan, la fameuse opération « *Enduring Freedom* ». Et vous avez dit que la France avait décidé d'y participer, ce qui est exact, en envoyant le porte-avions *Charles de Gaulle* et son groupe aéronaval. Je précise qu'il y a eu beaucoup plus que cela et plus tôt. En effet, dès le 21 octobre, des Mirages IV basés aux Émirats et transformés en avions de reconnaissance stratégique à haute performance, deux appareils avec leur avion ravitailleur et même un avion de guerre électronique, ont commencé à survoler l'Afghanistan. Entre cette date du 21 octobre et le mois de février 2002, ils ont fait près de cent missions, ce qui montre leur importance. Également le transport : les Transall, début décembre 2001, opérant depuis Douchanbé au Tadjikistan, ont fait une première opération aéroportée d'assaut, de nuit, amenant sur le terrain de Mazar-e-Charif les premiers commandos français sur le sol de l'Afghanistan, commandos qui ensuite se retrouveront à Kaboul. Enfin, dès que la France a décidé d'aller en Afghanistan, une dizaine de Mirage 2000 ont été préparés sur la base de Nancy pour se projeter sur le nouveau théâtre d'opérations. Il a fallu trouver un terrain de déploiement. On a fini par trouver un terrain pas tout à fait à proximité : celui de Manas au Kirghizistan, à 1700 km quand même de l'Afghanistan. Le problème, c'est qu'ils n'ont pu se mettre que plus tardivement en place, pour des raisons diplomatiques, à partir de fin janvier 2002, et qu'ils finiront par rester en opération à partir du Kirghizistan puis à partir du Tadjikistan, puis à partir de l'Afghanistan même jusqu'à la fin en 2012. Ceci appelle de ma part une réflexion. Pour nous aviateurs, cette affaire de l'Afghanistan a montré que le temps diplomatique est plus long que le temps opérationnel. Quand on nous donne l'ordre de préparer les avions, ils sont prêts deux heures après. Mais après, le problème à régler est celui des autorisations. Il faut toutefois bien voir aujourd'hui que l'amélioration extraordinaire des performances des avions de combat, des monoplaces comme des biplaces, surtout en rayon d'action, grâce à la technique de ravitaillement en vol qui est fondamentale, ne permet pas de s'affranchir bien sûr de la contrainte des autorisations de survol, mais allège sérieusement le problème pour deux raisons. La première, c'est qu'on n'est pas obligé de choisir un terrain de déploiement qui soit sur le théâtre d'opérations mais peut se trouver à mille kilomètres de là ; la seconde est que cela permet surtout de diversifier les itinéraires. Vous savez que deux itinéraires allaient de Nancy jusqu'à Manas au Kirghizistan : l'itinéraire nord qui passait par la Bulgarie, je crois, l'itinéraire sud qui passait par Djibouti. La conclusion de tout cela montre que finalement la puissance aérienne est un tout, que bien sûr l'aéronavale a sa part mais qu'il ne faut pas oublier le reste qui assure la continuité dans l'action.